

DATE :	Le 15 décembre 2021	N° 2021-29
CATÉGORIE :	ASSURANCE	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux	
OBJET :	Prolongation des limites temporaires pour l'appréciation des risques pendant la pandémie de COVID-19	

L'Empire Vie est heureuse d'annoncer la prolongation des limites temporaires pour l'appréciation des risques pendant la pandémie de la COVID-19

Prolongation des limites temporaires d'appréciation des risques jusqu'au 31 mars 2022

Jusqu'au 31 mars 2022, l'Empire Vie continuera d'appliquer ses limites temporaires pour l'appréciation des risques comme décrites ci-dessous autant pour les produits d'assurance vie que d'assurance maladies graves (MG).

Assurance vie : nous continuerons d'appliquer nos lignes directrices temporaires concernant les limites pour les propositions sans déclaration médicale pour les personnes assurées :

- De 51 à 60 ans : jusqu'à 300 000 \$
- de 61 à 70 ans : jusqu'à 99 999 \$ – seule l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels est requise
- de 71 ans et plus : les exigences d'appréciation des risques habituelles s'appliquent (c'est-à-dire entrevue téléphonique sur les antécédents personnels, mesure des signes vitaux et pression artérielle)

Assurance MG : nous continuerons d'appliquer nos lignes directrices temporaires concernant les limites pour les propositions sans déclaration médicale pour les personnes assurées :

- De 18 à 40 ans : jusqu'à 250 000 \$
- De 41 à 50 ans : jusqu'à 99 999 \$
- de 51 ans et plus : les exigences d'appréciation des risques habituelles s'appliquent (c'est-à-dire entrevue téléphonique sur les antécédents personnels, mesure des signes vitaux et pression artérielle)

Système d'illustrations

Puisque les limites d'appréciation des risques sont temporaires, nous ne les intégrerons pas à notre logiciel d'illustrations Envision.

Veillez noter que nous avons intégré à notre logiciel d'illustrations Envision la réduction précédemment annoncée des exigences d'appréciation des risques avec tests sans prélèvement de fluides dans le cas des protections d'assurance vie jusqu'à 2 000 000 \$ pour les âges assurés de 18 à 50 ans.

Des exigences d'appréciation des risques additionnelles pourraient être requises.

Selon notre processus habituel d'appréciation des risques pour les nouvelles propositions, nous pourrions demander des exigences d'appréciation des risques additionnelles selon l'information contenue dans la proposition.

De plus, nous sélectionnerons de façon aléatoire ou au moyen de nos algorithmes d'analyses prédictives de nouvelles propositions afin de demander des exigences d'appréciation des risques additionnelles (y compris une analyse des fluides). Toute proposition d'assurance vie dont la protection est de 500 000 \$ à 2 000 000 \$ pour une personne assurée âgée de 18 à 50 ans pourrait nécessiter des exigences d'appréciation des risques supplémentaires.

Personne-ressource

Yvonne Lau

Directrice par intérim, Produits d'assurance, Marketing, Marchés individuels